



## Demande de remboursement ou d'exonération des droits universitaires

Merci de cocher **impérativement** la catégorie correspondante

Catégorie	Pièces à fournir	Précisions sur la procédure	Montant à rembourser	Date butoir
<input type="checkbox"/> <b>Boursier sur critères sociaux ou Boursier du gouvernement Français</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notification de bourse</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>	Vous devez joindre la copie recto-verso de votre notification définitive de bourse.	Remboursement des droits universitaires	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Alternant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrat d'apprentissage / professionnalisation</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>		Remboursement des droits universitaires	05/01/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Doctorant en 3<sup>ème</sup> année</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attestation de soutenance</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>	Vous serez exonérés des droits de scolarité si vous soutenez votre thèse avant le 31 Décembre de l'année universitaire en cours	Exonération des droits de scolarité.	Soutenance au plus tard le 31/12/N
<input type="checkbox"/> <b>Habilitation à Diriger des Recherches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche de paie récente</li> <li>Attestation de soutenance</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>	Les droits universitaires vous seront remboursés si vous êtes personnel de l'UVSQ et que vous soutenez avant le 15 mai de l'année universitaire (date limite de dépôt des dossiers). Cette gratuité d'inscription n'est valable qu'une seule fois	Remboursement des droits de scolarité.	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Personnel (Hors doctorant) et enfant du personnel de l'UVSQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche de paie récente</li> <li>Notification de bourse</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>	Les droits universitaires vous seront remboursés si votre INM est inférieur ou égal à 514	Remboursement des droits universitaires.	15/05/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Annulation d'inscription à l'UVSQ</b>  <b>N.B : les formations paramédicales, les D.U et les D.I.U n'ouvrent droit à aucun remboursement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une lettre argumentant votre demande</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>	Quel que soit le diplôme national préparé	Remboursement des droits universitaires (hors frais de gestion).	Date de la rentrée de votre formation
			Remboursement partiel (droits de scolarité uniquement)	Jusqu'à 15 jours après la rentrée de votre formation
<input type="checkbox"/> <b>Annulation d'inscription à l'UVSQ pour refus de visa</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notification du refus de visa</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>		Remboursement des droits universitaires	Jusqu'à 30 jours après réception de la notification de refus de visa
<input type="checkbox"/> <b>Pour difficultés financières inattendues et exceptionnelles.</b>	Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du Crous de Versailles (Françoise Bouchain - 01 69 15 70 64).	Commission d'exonération et de remboursement sur critères sociaux.	Pas de remboursement s'il s'agit de votre 1ère inscription à l'UVSQ.	15/03/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Pour événement médical incapacitant et imprévu</b>	Prendre rendez-vous avec le SSU de votre campus.	Commission d'exonération sur critères médicaux. Pas de remboursement si l'étudiant a pu suivre la moitié de ses enseignements	Selon les statuts de la commission : Exonération de l'année N+1 ou Remboursement de l'année N	15/03/N+1
<input type="checkbox"/> <b>Autre Cas (erreur saisie profil, trop perçu...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une lettre argumentant votre demande</li> <li>Un RIB au nom du titulaire du compte à rembourser</li> <li>La preuve de débit de votre compte bancaire</li> </ul>			

Date de réception du dossier par le/la gestionnaire : .....

## Partie réservée à l'administration

**COMPOSANTE :** .....

Carte éditée :     Oui     Non

Carte restituée :     Oui     Non

### **SERVICE GESTION DES ETUDES**

N° de Dossier :

Bibliothèque Universitaire :

Situation à jour

Ref. du mail de blocage de la DBIST : .....

Situation comptable :

Espèces

CB

CB x 3

Chèque

Virement

Preuve de débit transmise :  Oui  Non

Si non, demande de vérification agence comptable le : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_

Paiement OK

Incident de paiement .....

Relance de paiement le : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_

### **Avis de la demande de remboursement**

Favorable

Montant à rembourser : .....

Défavorable

Motif :

.....

Transmission du dossier à l'agence comptable le : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_

### **Avis de la demande de remboursement après passage de la commission sociale**

Favorable

Montant à rembourser : .....

Défavorable

Transmission du dossier à l'agence comptable le : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_

Pour le Président et par délégation, décision de la Directrice des Etudes, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle Danielle ARNOLD

Date : \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_ / \_\_ \_\_

Signature :

Date de réception du dossier par le/la gestionnaire : .....